

Marcinelle, le 3 février 2015.

Monsieur Maxime PREVOT
Ministre du Patrimoine
Place des Célestines, 1
5000 NAMUR

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, un comité citoyen de défense de la tour d'extraction Saint-Albert s'est constitué afin de s'opposer à la destruction de celle-ci. Les responsables de ce comité nous ont tout récemment sollicité pour un appui à leur démarche.

Nous avons donc pris connaissance du dossier et nous tenons à vous faire part de notre position.

La tour Saint-Albert est indéniablement un élément important de notre patrimoine industriel. Elle symbolise une période particulière de l'histoire de l'industrie charbonnière de l'après-guerre. Il s'agit bien plus qu'une friche industrielle pour diverses raisons que nous tenons à vous rappeler :

- L'intérêt mémoriel : elle constitue pour les habitants un symbole fort de par sa hauteur, son style et l'histoire qui, souvent, rejoint leur propre histoire. De nombreuses personnes sont les descendantes des mineurs qui ont travaillé dans les charbonnages de Ressaix et de Péronnes. La disparition de l'édifice serait vue pour beaucoup d'entre eux comme une agression faite à leur identité.
- L'intérêt paysager et patrimonial de la tour : Elle est située au cœur d'un paysage minier encore relativement intact et dialogue avec celui-ci en cohérence avec la présence de deux coronas à sa proximité, triage-lavoir de Péronnes, construit à la même période, et dans le même but de modernisation de l'exploitation charbonnière. D'ailleurs, la disparition de la tour retirerait au triage-lavoir sa raison d'être historique.

Ce paysage minier est sans doute un des tout derniers exemples encore bien conservé en Hainaut. Au sommet de la tour se trouve une machine d'extraction encore complète et intacte. Cet équipement conservé dans son intégrité est le dernier dans cet état que l'on peut trouver dans cette province et une partie de celui-ci a été construit aux Ateliers du Thiriau. Il s'agit donc également d'un témoignage du savoir-faire de la région du Centre.

Président
Jean-Louis DELAET
Rue du Cazier, 80
B-6001 Marcinelle
071 88 08 56
071 88 08 57
jl delaet@patrimoineindustriel.be

Vice-Président
Guido VANDERHULST
Rue de la Colonne, 30
B-1080 Bruxelles
02 410 22 81
gvanderhulst@skynet.be

Vice-Président
Claude MICHAUX
Rue Fonds de Forêt, 55
B-4623 Magnée
04 358 68 00
claudemichaux@teledisnet.be

Secrétaire
Jacques CRUL
Rue Lambert Marlet, 23
B-4670 Blegny
04 387 43 33
04 387 58 50
jcrul@blegnymine.be

Trésorier
Claude DEPAUW
Rue Ste Germaine, 176
B-7700 Mouscron
056 34 86 40
056 34 86 40
cdepauw@patrimoineindustriel.be

| Compte de l'asbl : IBAN BE26 0682 0199 3029 (BIC - GKCCBEBB) |

Site Internet : www.patrimoineindustriel.be



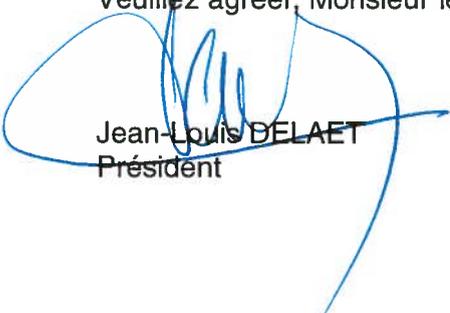
CULTURE
PATRIMOINE CULTUREL

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- L'intérêt architectural de l'édifice : bien que construit dans un but purement fonctionnel, ses concepteurs ont eu le souci d'y associer un style architectural qui lui donne toute sa beauté. En effet, malgré le fait que la tour a été édifée en 1954, elle représente une variante du style Art Déco et plus particulièrement le style « Paquebot ». Il s'agit là d'un exemple unique en Belgique et peut être aussi dans les pays limitrophes !
- Le fait que le complexe minier de Péronnes-Ressaix s'inscrit dans une logique historique de l'évolution industrielle et qu'il dialogue avec le site de Bois-du-Luc : en effet, ce dernier témoigne plutôt de l'essor de l'industrie charbonnière à l'époque de la révolution industrielle, tandis que le triage lavoir et la tour sont les témoins des dernières années de la prospérité de cette industrie. La région du Centre a donc le privilège de posséder deux sites miniers historiques cohérents, comportant à la fois des édifices industriels et résidentiels, représentant pour chacun d'eux une période particulière d'une industrie qui a façonné en profondeur la Wallonie. Nous attirons votre attention sur le fait que le site de Péronnes-Ressaix est inséré dans un itinéraire des sites miniers, ce qui peut constituer, à terme, une attractivité supplémentaire et des retombées économiques certaines.
- La possibilité d'associer les habitants dans la reconversion du site en lui donnant une vocation citoyenne et culturelle. Cette initiative pourrait ainsi constituer un renfort en termes d'identité collective et de sentiment de vivre ensemble, à une époque où on en a tant besoin.
- L'opportunité de développer des activités économiques, culturelles et muséales au sein même de l'édifice. Nous pensons notamment à ce qui a été réalisé au charbonnage de Beringen dans le Limbourg, où plusieurs commerces et un restaurant ont été implantés dans les anciens bâtiments, cela même malgré la présence d'anciens d'équipements.
- Le coût forcément élevé de la déconstruction de la tour, mettant en œuvre des moyens techniques importants. Ce coût pourrait être mis en comparaison avec celui d'une rénovation des façades extérieures. Sachant que d'une manière ou d'une autre, votre commune sera impliquée dans ces frais, attendu que la société Fluxys, maître d'œuvre de la déconstruction, est en partie propriété d'un holding intercommunal.

Nous espérons que vous prendrez en compte nos remarques pour une réflexion importante sur le futur d'un site important pour notre histoire collective et sommes disposés à collaborer à la mise en place d'une alternative à la déconstruction pure et simple de la tour Saint-Albert.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis DELAET
Président